



6 jours congés au lieu de 5????

Par **pedromathis**, le **20/01/2014 à 16:01**

Bonjour, rnIl me reste 5 jours de congés à prendre avant fin mai 2014. Je les ai posé au mois de mars, j'ai donc demandé du lundi au vendredi inclus, ce qui fait 5 jours, mais mon employeur veut me compter 6 jours alors qu'il ne m'en reste que 5. A-t-il le droit? rnMerci.

Par **moisse**, le **20/01/2014 à 17:31**

Bonjour, rnIl convient de savoir comment sont décomptés les jours de congés dans l'entreprise. rnLa règle est de 6 jours par semaine, ce qui fait un total de 30 jours par an. On parle de jours ouvrables. rnMais on peut aussi décompter selon les jours ouvrés, à raison d'un droit de 5 semaines soit 25 jours de congés. rnMais on ne peut pas mélanger les deux. rnIl est vraisemblable que votre employeur est bien dans son droit.

Par **Lag0**, le **21/01/2014 à 08:01**

Bonjour, rnSi vos congés sont décomptés en jours ouvrables (acquisition de 2.5 jours de congé par mois travaillé, soit un total de 30 jours à prendre par an), la règle est que l'on commence à compter les congés le premier jour où vous auriez du travailler et l'on arrête au dernier jour ouvrable avant la reprise, donc dans votre cas, du lundi au samedi, soit 6 jours.

Par **pedromathis**, le **21/01/2014 à 09:10**

Ok, mais même s'il ne me reste que 5 jours à poser?rnOù prend-t-il le 6ème jour?

Par **moisse**, le **21/01/2014** à **09:25**

Bonjour,rnSur votre paie(1 jour d'absence).rnMais vous pouvez aussi demander un report sur vos droits à congés pour la période suivante, il peut anticiper sur la prochaine période.

Par **Lag0**, le **21/01/2014** à **10:19**

[citation]Ok, mais même s'il ne me reste que 5 jours à poser?rnOù prend-t-il le 6ème jour?[/citation]rnQu'il ne vous reste que 5 jours n'y change rien bien entendu ! Imaginons qu'il ne vous en reste que 4 ou 3, vous voudriez tout de même une semaine de congé ?rnDans votre cas, soit vous commencez vos congés le mardi au lieu du lundi, soit vous prenez un jour de congé sans solde, soit vous prenez un jour de congé par anticipation. Bien entendu, il faudra pour cela l'accord de l'employeur.

Par **pedromathis**, le **14/02/2014** à **12:21**

Ok, mais récemment, j'ai un collègue, à qui il restait 4 jours de congés, à posé ces jours du mardi au vendredi inclus et mon employeur ne lui compte pas le samedi. rnEst-ce normal???

Par **Lag0**, le **14/02/2014** à **13:26**

Bonjour,rnToujours si vos congés sont décomptés en jours ouvrables, du mardi inclus au vendredi, cela fait 5 jours de CP.

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **18:07**

Bonsoir,rn[citation] à qui il restait 4 jours de congés,.... et mon employeur ne lui compte pas le samedi. [/citation]rnIl est d'usage de tenir compte des samedi ouvrables mais non ouvrés déjà décomptés auparavant.rnOn dit traditionnellement que le salarié doit être débité d'au moins 5 samedi ouvrables, mais pas plus.rnPeut-être Est-ce le motif de la discrimination dont vous faites état.

Par **Lag0**, le **15/02/2014** à **11:03**

A noter que le fait de ne décompter que 5 samedi est un usage, pas un règlement et qu'un

employeur peut ne pas s'y plier.
En fait, il faut revenir à l'essence même des congés payés qui ont été faits pour être pris en semaines entières (d'abord 2 puis 3 puis 4 et enfin 5). Prendre des jours de congé isolés est, en quelque sorte, une perversion du système qui entraîne ce genre de problème. Lorsque les 5 semaines de congé sont pris en semaines entières (4 d'affilé en été et une en hiver), il ne se pose pas la question du nombre de samedi à décompter.
Certains employeurs d'ailleurs lassés par cela n'autorisent plus que la prise de semaines entières.

Par **Julied**, le **13/11/2018** à **20:43**

Bonjour il me reste plus que 4 jours de congés à poser je voulais poser du lundi au jeudi inclus, Sachant que je travail le vendredi matin seulement. On m'a refusé mes congés. Peuvent-ils faire ça ?

Par **Lag0**, le **14/11/2018** à **07:01**

Bonjour,
Bien entendu, l'employeur peut refuser vos demandes de congés. D'ailleurs, théoriquement, c'est l'employeur qui doit fixer les dates de congés...